

# **Les négociations à l'ONU sur le financement du développement:**

**Quels devraient être les résultats de la  
Conférence d'Addis-Abeba en 2015?**

Avec le soutien de 137 Organisations de la Société Civile  
(voir la couverture arrière pour la liste complète)

**A propos de ce document**

# Table des matières

4	Résumé exécutif
8	Introduction
10	1: La mobilisation des ressources domestiques
12	2: Les investissements directs à l'étranger et autres flux de capitaux directs

## Acronyme

<b>ADPIC</b>	Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle
<b>AGNU</b>	Assemblée générale des Nations Unies
<b>ALE</b>	Accords de Libre-Échange
<b>APD</b>	Aide Publique au Développement
<b>BEPS</b>	Érosion des bases d'imposition et au transfert des bénéfices
<b>CCNUCC</b>	Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
<b>CNUCED</b>	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
<b>CSF</b>	Conseil de stabilité financière
<b>DAES</b>	Département des Affaires Economiques et Sociales de l'ONU
<b>DTS</b>	Droits de Tirage Spéciaux
<b>ECOSOC</b>	Conseil économique et social de l'ONU
<b>FdD</b>	Financement du Développement
<b>FMI</b>	Fonds Monétaire International
<b>ICESDF</b>	Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable
<b>IDE</b>	Investissements Directs à l'Étranger
<b>IFD</b>	Institutions de financement du développement
<b>IFI</b>	Institutions Financières Internationales
<b>MPME</b>	Micros, petites et moyennes entreprises
<b>OCDE</b>	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
<b>OMC</b>	Organisation Mondiale du Commerce
<b>ONU</b>	Nations Unies
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PIDA</b>	Programme de développement des infrastructures en Afrique
<b>PMA</b>	Pays Moins Avancés
<b>PPP</b>	Partenariats public-privé
<b>RNB</b>	Revenu National Brut
<b>STN</b>	Société Transnational
<b>UNEP</b>	Programme des Nations Unies pour l'environnement

2015 sera une année cruciale dans la lutte contre la pauvreté à l'échelle mondiale: trois grandes conférences internationales auront lieu au cours d'une période de six mois. Une des questions centrales qui sera débattue lors de ces trois conférences est,

terme. D'autre part, la nature des investissements à plus long-terme et les conditions associées à ces Investissements Directs à l'Étranger (IDE) sont également préoccupantes. Nos recommandations sont les suivantes :

- Reconnaître que le contrôle des mouvements de capitaux constitue un instrument de politique économique crucial pour tous les pays et supprimer toutes les clauses des accords commerciaux et d'investissement qui font obstacle à la mise en œuvre de ces politiques.
- Énoncer clairement les problèmes posés par l'utilisation de fonds publics et l'appui d'institutions publiques pour mobiliser des financements privés.

### **3: Le commerce international**

Les politiques commerciales devraient donner une marge de manœuvre suffisante aux pays en développement pour qu'ils puissent notamment mettre l'accent sur les effets de ces politiques sur l'emploi, l'égalité entre hommes et femmes, le développement durable et les personnes vulnérables. Ces politiques ne devraient pas préconiser la libéralisation des échanges comme une fin en soi. Le commerce international joue un rôle fondamental dans le processus de développement et les pays en développement peuvent utiliser les politiques commerciales pour soutenir les industries nationales qui créent le plus de valeur ajoutée et pas uniquement les producteurs de matières premières.

Cependant, le régime commercial multilatéral actuel a poussé les pays en développement à ouvrir leurs marchés, par le biais de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et des accords commerciaux et d'investissement bilatéraux et régionaux. Cette libéralisation a réduit la capacité des pays en développement à répondre à leurs propres besoins de développement. Elle a par contre eu un impact très limité sur les politiques commerciales des pays riches qui ont des effets de distorsion sur les échanges considérables. Nous recommandons les mesures suivantes :

- Examiner de manière approfondie l'ensemble des accords commerciaux et des traités d'investissement, afin d'identifier les clauses qui peuvent restreindre la capacité des pays en développement à : prévenir les crises et à les gérer si elles surviennent, réguler les mouvements de capitaux, protéger le droit des populations à disposer de moyens de subsistance suffisants et d'avoir accès à des emplois décents, appliquer un régime fiscal plus juste, fournir des services publics de base et garantir le développement durable.
- Passer en revue les régimes des droits de propriété intellectuelle mis en place dans les pays en développement à travers les Accords de Libre-Échange (ALE), afin d'identifier quels sont leurs effets négatifs, notamment, en termes de santé publique, protection de l'environnement et développement technologique.

### **4: L'Aide Publique au Développement (APD) et autres ressources publiques pour appuyer le développement**

Il est nécessaire que les gouvernements renforcent leur engagement à fournir des ressources publiques de qualité et en quantité suffisante aux pays en développement, que ce soit sous la forme d'APD ou de tout autre nouveau financement public venant s'ajouter aux budgets de l'APD. Des mécanismes de suivi plus rigoureux devraient être mis en place pour assurer le respect de ces engagements. L'APD représente encore une source de financement du développement primordiale, en particulier pour les pays les plus pauvres. L'incapacité des pays développés à atteindre l'objectif de l'ONU de consacrer 0.7% de leur Revenu National Brut (RNB) à l'APD porte sérieusement atteinte au potentiel de l'APD. De même, les progrès en matière d'efficacité de l'aide restent limités par rapport aux engagements pris à Paris, Accra et Busan. Or ceux-ci visaient précisément à mettre fin aux mauvaises pratiques en matière

d'APD qui décrédibilisent tant l'APD. Les financements publics innovants peuvent apporter les ressources supplémentaires dont le secteur du développement à grand besoin. Nos principales recommandations sont les suivantes :

- Initier un débat sur la création d'un Conseil de coordination économique mondial de l'ONU qui serait chargé de mener les débats sur ce sujet.
- Emettre 250 milliards de dollars de Droits de Tirage Spéciaux (DTS) par an, en les affectant en priorité aux pays en développement.

## **7: Autres problèmes importants**

Parmi ces problèmes importants, quatre méritent une attention particulière:

- L'ONU devrait prendre au sérieux le besoin d'adopter de nouvelles approches pour mesurer le progrès. Ces approches devraient permettre de mesurer la performance économique sur le court-terme, tel qu'avec l'indicateur du Produit Intérieur Brut (PIB), mais d'aller au-delà, en mesurant également le bien-être dans ses dimensions sociale et environnementale et le niveau des inégalités, notamment entre hommes et femmes.
- L'ONU pourrait regrouper l'ensemble des initiatives et des propositions existantes en matière de normes de financement responsable au sein d'une nouvelle initiative, qui veillerait par ailleurs à la bonne application de ces normes.
- La question des droits des femmes doit former partie intégrante des négociations sur le FdD. Il est en effet de plus en plus admis que chaque type de financement comporte des risques et des opportunités différents pour les femmes.
- Le programme de réforme du secteur financier et de régulation financière, mis pour la première fois sur la table en 2009 à l'occasion de la Conférence de l'AGNU, doit également être élaboré davantage.

Les chapitres qui suivent présentent de manière détaillée les recommandations résumées ci-dessus. Les éléments qui les illustrent montrent à quel point ces questions fondamentales devraient être au cœur des débats lors de la Conférence d'Addis-Abeba.

# Introduction

2015 sera une année cruciale dans la lutte contre la pauvreté à l'échelle mondiale: trois grandes conférences internationales auront lieu au cours d'une période de six mois. La Troisième Conférence sur FdD qui se tiendra à Addis-Abeba en juillet 2015 sera suivie de l'AGNU sur l'agenda de l'après-2015 à New-York en septembre et de la 21<sup>ème</sup> Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) Conférence des Nations unies sur le Climat (COP21) à Paris en décembre 2015. Une des questions centrales qui sera débattue lors de ces trois conférences est, comment réformer concrètement le système financier et le commerce international pour qu'ils contribuent à la réalisation des objectifs mondiaux de développement durable ? Les propositions de réforme devraient être fondées sur le droit au développement pour tous les pays et le respect des droits économiques et sociaux de tous les individus. La Conférence sur le FdD jouera un rôle majeur en ce sens.

La Conférence d'Addis-Abeba fait suite à la première conférence sur le FdD<sup>3</sup> qui s'est tenue à Monterrey en 2002. Le "consensus de Monterrey" portait sur six chapitres ou "axes d'intervention" pour financer le développement qui ont été au cœur de l'agenda du développement durable, et autour desquels s'articulent ce rapport. Lors de la deuxième Conférence sur le FdD de Doha<sup>4</sup> en 2008, un chapitre supplémentaire sur les nouveaux



Ce document présente nos principales recommandations ainsi qu'une analyse des problèmes-clés. Il s'articule autour des six chapitres du consensus de Monterrey sur lesquels les gouvernements se sont engagés, et auxquels s'ajoute un septième chapitre portant sur les nouveaux problèmes apparus depuis:

1. La mobilisation des ressources domestiques;
2. Les investissements directs à l'étranger et autres flux de capitaux privés;
3. Le commerce international;
4. L'APD et autres ressources publiques pour appuyer le développement;
5. La dette extérieure;
6. Les problèmes systémiques : pour une réforme en faveur d'une gouvernance mondiale et d'un système monétaire international plus efficaces et ouverts à tous;
7. Autres problèmes importants.

# 1 La mobilisation des ressources domestiques

## Recommandations principales

Une véritable coopération à l'échelle mondiale est nécessaire pour lutter efficacement contre l'évasion fiscale et la fraude fiscale au niveau international. Nos recommandations sont les suivantes:

- Créer au sein de l'ONU un nouvel organisme intergouvernemental de coopération internationale sur les questions de fiscalité et attribuer suffisamment de fonds à cet organisme pour lui permettre de fonctionner de manière adéquate. Une de ses missions principales sera de concevoir un nouveau mécanisme multilatéral de coopération en matière fiscale. Le Comité d'experts qui existe déjà à l'heure actuelle pourra être conservé en tant qu'organe subsidiaire dont le rôle sera de fournir des conseils d'experts à l'occasion des négociations intergouvernementales.
- Le mandat de ce nouvel organisme intergouvernemental devra inclure: les problèmes d'érosion des bases d'imposition fiscale et de transfert des bénéficiaires, les accords fiscaux et les traités d'investissement, les incitations fiscales, l'imposition des industries extractives, la transparence sur la propriété réelle des entreprises, le reporting pays par pays, l'échange automatique de renseignements fiscaux, les alternatives au principe de pleine concurrence, la promotion des systèmes fiscaux plus progressifs et comment minimiser les risques de retombées négatives des politiques fiscales.

## Problèmes-clés

La quantité importante de flux financiers qui sort des pays en développement sans avoir été préalablement imposés constitue un obstacle fondamental à la mobilisation des ressources internes dans ces pays. Ces flux financiers représentent un manque à gagner considérable de recettes fiscales pour les gouvernements qui aurait pu être utilisé pour financer les services publics de base tels que la santé et l'éducation. La mondialisation et les règles internationales fiscales obsolètes ont permis aux sociétés transnationales (STN) de mettre en place des stratégies de fraude fiscale et d'évasion fiscale à grande échelle. Selon des estimations, le montant des pertes de recettes fiscales dues à la fraude fiscale des entreprises dans les pays en développement est supérieur aux flux d'aide au développement<sup>7</sup>.

En l'absence d'un programme de coopération internationale en matière fiscale, tous les gouvernements subissent un manque à gagner fiscal considérable qui aurait pu servir à financer le développement durable. Cependant, selon une étude du Fonds Monétaire International (FMI),<sup>8</sup>

f

Le G20 et l'OCDE coordonnent une grande partie des travaux sur la coopération internationale en matière fiscale, et notamment à travers deux processus. Le premier porte sur l'échange automatique de renseignements fiscaux entre les administrations fiscales afin de prévenir l'évasion fiscale. Le deuxième processus est relatif à "l'érosion des bases d'imposition et au transfert des bénéficiaires" (BEPS en anglais) et vise à empêcher les pratiques de fraude fiscale et d'évasion fiscale des entreprises multinationales. Les pays en développement non-membres du G20 ont été impliqués dans ces deux processus par le biais de "consultations". Cependant, les négociations intergouvernementales et les décisions se sont déroulées à huis clos et sans prendre véritablement en compte les conclusions de ces consultations. Ainsi, une fois de plus, des normes fiscales mondiales sont établies à huis clos en excluant 80% des pays du monde entier de ces décisions. Même l'OCDE a dû admettre que les travaux concernant le plan d'action BEPS ne répondent pas à certaines des préoccupations les plus importantes des pays en développement<sup>9</sup>. La promesse de «renforcer la coopération internationale en matière fiscale ... en accordant une attention particulière aux besoins des pays en développement et en transition» faite à Monterrey n'a pas été tenue.

La Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) a également souligné que :

<

Les travaux de l'ONU se sont essentiellement focalisés sur le Comité d'experts de l'ONU sur la coopération internationale en matière fiscale. Ce comité fournit certes de précieux conseils et émet des recommandations utiles. Mais il s'agit d'un

organe qui n'a pas un caractère intergouvernemental, et qui, par conséquent n'est pas habilité à mener des négociations intergouvernementales. L'accord sur le FdD conclu à Doha exigeait que le Conseil économique et social de l'ONU (ECOSOC en anglais) «examine comment renforcer les mécanismes institutionnels, y compris le Comité d'experts de l'ONU sur la coopération internationale en matière fiscale». Cependant, par manque de moyens, les travaux de ce comité restent sérieusement limités.

Dans un rapport publié en 2014<sup>11</sup>, la Rapporteuse spéciale de l'ONU sur l'extrême pauvreté et les droits de l'Homme a recommandé aux gouvernements de transformer ce comité en un organe intergouvernemental. La nécessité d'impliquer les pays en développement dans la définition de normes fiscales mondiales a elle été reconnue il y a bien plus longtemps. En 2001 par exemple, la "Commission Zedillo"<sup>12</sup> préconisait déjà la création d'une "organisation fiscale mondiale". Le G77 a réitéré plusieurs fois son appel<sup>13</sup> à transformer le Comité d'experts en un organe intergouvernemental, tel que récemment en juin 2014 lors de la réunion de l'ECOSOC consacrée au à la coopération internationale en matière fiscale<sup>14</sup>. Dans un communiqué de presse diffusé en octobre 2014, les Ministres des finances de la République démocratique du Congo et du Cameroun ont fait remarqué que : «

Le Comité d'experts de l'ONU sur la coopération internationale en matière fiscale a été créé en 1997. Il a pour mandat d'examiner les questions de coopération internationale en matière fiscale et de recommander des mesures pour améliorer la coopération internationale en matière fiscale. Le Comité a tenu ses premières sessions en 1998 et 1999. Depuis lors, il a tenu régulièrement des sessions annuelles. Le Comité a travaillé sur de nombreuses questions de coopération internationale en matière fiscale, y compris la lutte contre l'évasion fiscale, la fraude fiscale, la double imposition, la transparence fiscale, la coopération administrative, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et la lutte contre la fraude fiscale transnationale. Le Comité a également travaillé sur des questions de coopération internationale en matière fiscale liées à la mondialisation, à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. Le Comité a été réformé en 2015.

En plus de cela, il est également nécessaire de créer un organe intergouvernemental au sein de l'ONU pour coordonner la révision des règles fiscales existantes au niveau mondial et au niveau national. Comme l'ont souligné les Ministres des finances de la République démocratique du Congo et du Cameroun :

«Le Comité d'experts de l'ONU sur la coopération internationale en matière fiscale a été créé en 1997. Il a pour mandat d'examiner les questions de coopération internationale en matière fiscale et de recommander des mesures pour améliorer la coopération internationale en matière fiscale. Le Comité a tenu ses premières sessions en 1998 et 1999. Depuis lors, il a tenu régulièrement des sessions annuelles. Le Comité a travaillé sur de nombreuses questions de coopération internationale en matière fiscale, y compris la lutte contre l'évasion fiscale, la fraude fiscale, la double imposition, la transparence fiscale, la coopération administrative, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et la lutte contre la fraude fiscale transnationale. Le Comité a également travaillé sur des questions de coopération internationale en matière fiscale liées à la mondialisation, à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. Le Comité a été réformé en 2015.

Plus de dix ans plus tard, il est donc temps que les gouvernements créent un organe qui, sous l'égide de l'ONU, permettra une véritable coopération en matière fiscale au niveau mondial.

Au niveau national, la communauté internationale devrait également reconnaître que

## **Problèmes-clés**

Les flux internationaux de capitaux privés et en particulier les IDE, peuvent contribuer à la croissance économique durable mais ils doivent être maniés avec précaution car ils comportent également des risques importants. Ces flux financiers peuvent potentiellement contribuer à la création d'emplois décents, aux transferts de technologie et à la hausse des recettes fiscales lorsqu'ils sont imposés à leur juste valeur. A contrario, une mauvaise gestion des flux de capitaux privés peut entraîner une hausse des inégalités et avoir des répercussions négatives sur la pauvreté et l'environnement. Ces capitaux peuvent également conduire à une augmentation des risques pour les pays en développement qui sont de deux types. D'une part, ces flux financiers présentent des risques macro-économiques importants, notamment car ils sont très volatiles comme c'est le cas des capitaux à court-terme. D'autre part, la nature des investissements à plus long-terme et les conditions associées à ces investissements sont également préoccupantes. La Conférence de Monterrey a souligné qu'il est nécessaire que

- o Il est très difficile de cibler les IDE sur les micros, petites et moyennes entreprises (MPME) alors qu'elles sont précisément les plus créatrices d'emplois et de croissance dans les pays en développement.
- o Du fait de leur nature commerciale, les IDE ne sont pas adaptés à tous les secteurs et notamment au financement de la plupart des services publics qui sont pourtant essentiels au développement des activités du secteur privé.
- o Les IDE sont souvent associés à d'importantes sorties de capitaux causées par le rapatriement des bénéficiaires. En 2011 ces sorties de capitaux ont représenté 90% de la valeur des entrées de capitaux<sup>21</sup>. A cela s'ajoute le problème de sorties de capitaux illicites qui, comme expliqué dans le chapitre 1, conduit à une perte massive de recettes fiscales pour les pays en développement à travers la facturation commerciale frauduleuse et d'autres pratiques frauduleuses.

Par ailleurs, les investisseurs étrangers mettent souvent la pression sur les gouvernements pour qu'ils adoptent des mesures favorables aux investissements telles que des exonérations fiscales ou des normes moins contraignantes en matière de droit du travail, droit social et protection de l'environnement. Ces mesures peuvent avoir des effets néfastes ainsi qu'empêcher le secteur privé local de faire jeu égal avec les investisseurs étrangers. Enfin, les chiffres surestiment considérablement le montant net des flux de capitaux privés à destination des pays en développement. Par exemple, le montant des flux transitant par des entités à vocation spécifique est considérable selon la CNUCED<sup>22</sup>. Or ceux-ci ne constituent pas en général de véritables flux d'investissements, ce qui peut conduire à mal interpréter les chiffres des IDE.

La question de la qualité des flux de capitaux privés et de leur contribution au développement est donc cruciale, et ces deux dimensions importent plus que celle de la quantité. La Conférence de Doha a souligné combien il est important «de maximiser l'impact des investissements directs à l'étranger sur le développement» ainsi que de s'assurer que les IDE génèrent des améliorations tangibles pour les économies des pays en développement, notamment «à travers les transferts de technologie et la création de nouvelles opportunités de formation pour la main d'œuvre locale, y compris pour les femmes et les jeunes». A l'avenir, il sera crucial de développer des principes pour l'investissement responsable en faveur du développement durable, comme détaillé dans le chapitre 7.

Depuis la Conférence de Doha, les débats se sont focalisés sur la mobilisation de financements privés par le biais de subventions et de garanties publiques, notamment à travers le mixage de l'APD avec d'autres financements (appelé "blending") détaillé dans le chapitre 4. Les débats n'ont malheureusement pas mis l'accent sur comment bien gérer les atouts et les risques des investissements directs à l'étranger et autres types de financements extérieurs privés<sup>23</sup>. Ce faisant, les banques d'investissement multilatérales et les institutions de financement du développement (IFD) sont devenues des acteurs prépondérants du développement. Des rapports publiés récemment<sup>24</sup> expliquent pourquoi ces institutions posent de sérieux problèmes pour les politiques de développement:

- o Les résultats produits en termes de développement sont difficilement mesurables et il est difficile de soutenir efficacement les MPME dans les pays à bas revenus.
- o Les investissements mobilisés ont rarement un caractère additionnel. Selon des évaluations indépendantes, les investissements privés appuyés par des fonds publics ont, pour beaucoup, supplanté les investissements entièrement privés.
- o La plupart des IFD font transiter leurs fonds par des centres financiers offshore domiciliés dans des paradis fiscaux. Cette situation contribue à légitimer l'utilisation de juridictions potentiellement nuisibles au développement<sup>25</sup>.
- o Les gouvernements, parlementaires et autres parties prenantes locales des pays en développement ont rarement leur mot à dire sur le fonctionnement et les décisions des IFD, comme le révèle des analyses des structures de gouvernance des IFD<sup>26</sup> et de la Plate-forme européenne de mixage prêts et dons<sup>27</sup>.
- o Le fonctionnement de ces IFD, et en particulier le fait que leurs fonds transitent par des intermédiaires financiers tels que des banques ou des fonds d'investissement, pose de sérieux problèmes en termes de transparence et de responsabilité.
- o Les normes et les clauses de sauvegarde existantes protègent insuffisamment les personnes les plus vulnérables et l'environnement, et leur mise en œuvre reste par ailleurs très inégale.

Les partenariats public-privé (PPP) sont très souvent l'option privilégiée choisie pour les projets d'infrastructure alors que ces mécanismes sont problématiques. Les bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux mettent de plus en plus l'accent sur les besoins d'investissement considérables des pays en développement dans le domaine des infrastructures, qu'ils ont estimés à environ 1 milliard de dollars par an. Pour combler ce déficit de financement, ils ont évoqué le recours aux financements privés au sein de plusieurs enceintes telles que l'Initiative mondiale sur les infrastructures du G20, la Facilité mondiale sur les infrastructures de la Banque mondiale et le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA en anglais). Cependant, un grand nombre d'études, y compris le rapport du Groupe d'évaluation indépendant de la Banque mondiale publié récemment<sup>28</sup>, démontrent que les PPP posent des problèmes majeurs:

- o Il s'agit d'un type de financement très coûteux, y compris pour les finances publiques, en partie du fait des exigences de rendement annuel de 20 à 25% des fonds d'investissement et autres créanciers même pour les projets les plus rentables et jusqu'à 10% de frais d'organisation du financement<sup>29</sup>.
- o Le détail des coûts est rarement accessible au public de manière transparente et ne fait l'objet d'aucun contrôle par des auditeurs, des membres du parlement ou acteurs issus de la société civile. Selon un rapport du Groupe d'évaluation indépendant de la Banque mondiale, l'ampleur de la dette cachée associée aux PPP est «rarement chiffrée de manière précise» au cours de la gestion des projets et «rares sont les cas où des conseils sont donnés pour bien gérer les





en termes de santé publique, protection de l'environnement et développement technologique.

Les négociations sur le FdD pourraient permettre de faire des avancées décisives en matière de politiques d'investissement. En date de 2012, 3196 accords d'investissement avaient été conclus dans le monde entier<sup>31</sup>, beaucoup d'entre eux concernant les pays en développement. Les ALE comportent également des chapitres sur l'investissement. Ces traités et accords sont censés à la fois protéger les investisseurs étrangers et être bénéfiques aux pays destinataires de ces investissements. En pratique, la Banque mondiale ainsi que d'autres travaux de recherche ont montré que la conclusion d'un accord d'investissement et l'augmentation des investissements ne sont que très faiblement corrélés<sup>32</sup>. Le nombre de différends liés à des investissements est également en hausse et «les problèmes systémiques dont souffrent les mécanismes d'arbitrage sont préoccupants»<sup>33</sup>. L'année 2012 a été témoin du plus grand nombre de plaintes déposées par des entreprises étrangères contre des Etats, dont 66% étaient des pays en développement<sup>34</sup>.

Etant donné les problèmes que ces accords comportent, notamment leurs définitions très vagues des termes-clés d'«investissement» et de «traitement juste et équitable»<sup>35</sup>, il est quasiment impossible pour les gouvernements des pays en développement d'anticiper quel sera réellement leur impact. Ces traités et accords peuvent empêcher en pratique les pays en développement de bénéficier du potentiel des IDE, notamment en restreignant la possibilité d'exiger des transferts de technologie ou l'emploi de main-d'œuvre locale. Ils peuvent également restreindre la capacité des gouvernements à contrôler les sorties de capitaux spéculatifs pour éviter que ceux-ci ne destabilisent leurs économies.

Les accords d'investissement existants doivent être revus afin d'identifier tous les éléments qui limitent la marge de manoeuvre des pays en développement ou qui peuvent avoir un effet négatif en termes de développement. L'ensemble des parties prenantes, y compris la société civile, devraient participer à ce processus de passage en revue qui devrait notamment porter sur les clauses relatives au règlement des différends entre investisseurs et Etats, et sur la définition du terme d'«investissement». Dans les accords d'investissement bilatéraux, la clause sur le règlement des différends entre investisseurs et Etats peut et, beaucoup d'entr3 empa 0(èglblet )u640 contre des gouverneme. stissement b[(, beaCrties pr8.



# 4

## L'APD et autres ressources publiques pour appuyer le développement

### Recommandations principales

La Conférence d'Addis-Abeba sur le FdD donne l'opportunité aux gouvernements de renforcer leur engagement à fournir des ressources publiques de qualité et en quantité suffisante aux pays en développement, que ce soit sous la forme d'APD ou de tout autre nouveau financement public venant s'ajouter aux budgets de l'APD. Cette conférence est également l'occasion de mettre en place des mécanismes de suivi plus rigoureux pour assurer le respect de ces engagements. Nos recommandations sont les suivantes :

- Les pays développés devraient fixer des calendriers ayant force de loi afin de consacrer d'ici cinq ans 0,7% de leur RNB à l'APD, de remplir leurs engagements vis-à-vis des PMA et de garantir que cette aide renforce bien l'appropriation citoyenne, la transparence, la responsabilité, qu'elle a un caractère inclusif et réduit fortement la pauvreté. Le Forum pour la coopération au développement de l'ONU devrait être chargé de veiller au respect de ces engagements par le biais d'un suivi et de rapports périodiques.
- Tous les bailleurs devraient s'assurer que l'APD occasionne de véritables transferts de ressources vers les pays en développement, notamment en : mettant un terme à l'aide liée de manière explicite ou implicite, s'assurant que ces ressources viennent s'ajouter à l'APD existante et contribuent au développement, déduisant de l'APD les frais d'écolage, le coût d'accueil des réfugiés et les annulations de dette, fournissant cette aide principalement sous forme de dons et réformant les conditions de prêts concessionnels de manière à ce qu'elles reflètent les coûts réels pour les pays partenaires y compris en déduisant les remboursements d'intérêts.
- Une taxe devrait être prélevée sur les transactions financières réalisées par les institutions financières -et non pas sur celles réalisées par des individus. Cette taxe devrait porter sur les actifs tels que les actions, les obligations, les actifs monétaires et produits dérivés. Les revenus issus de cette taxe devraient servir à financer le développement durable.

### Problèmes-clés

L'APD représente encore une source primordiale de financement du développement, en particulier pour les pays les plus pauvres. Cependant, l'incapacité des pays développés à atteindre l'objectif de l'ONU de consacrer 0,7% de leur RNB à l'APD tout

comme le manque de progrès en matière d'efficacité de l'aide par rapport aux engagements pris à Paris, Accra et Busan<sup>37</sup> portent sérieusement atteinte au potentiel de l'APD.

L'APD équivaut à seulement 0,3% du RNB des pays membres du DAC, malgré une hausse de l'aide en 2013 après deux années de baisse. Ce montant représente moins de la moitié de l'objectif des 0,7% que la plupart des bailleurs avaient promis d'atteindre d'ici 1985 à l'origine puis d'ici 2015. Bien que certains bailleurs prennent cet objectif au sérieux, tels que les cinq pays qui l'ont déjà atteint, il est improbable que les bailleurs parviennent à augmenter leur aide avant la date butoir de 2015. Les pays donateurs qui n'ont pas encore rempli leurs engagements doivent adopter un calendrier précis et détaillé sans quoi leur crédibilité risque d'être sérieusement entamée. Cela est nécessaire pour rattraper le retard dans la mise en œuvre de la proposition faite à Doha de « mettre au point, d'ici à fin 2010, des calendriers nationaux qui leur permettront d'accroître leur aide afin d'atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés en matière d'APD » et « à établir dès que possible des calendriers indicatifs glissants qui illustrent comment ils comptent atteindre leurs objectifs ». Le Forum pour la coopération au développement de l'ONU pourrait jouer un rôle crucial en ce sens, s'il se voyait confié le mandat de surveiller et d'établir des rapports annuels détaillés sur les tendances en matière d'APD, y compris sur le niveau des transferts nets de ressources à destination des pays en développement par rapport aux engagements internationaux. Il est d'une importance critique que tous les nouveaux engagements tels que ceux relatifs à la lutte contre le changement climatique viennent s'ajouter aux engagements à atteindre 0,7% du RNB. Le financement de la lutte contre le changement climatique est abordé de manière plus détaillée dans le chapitre 7.

La qualité de l'aide est toute aussi importante que sa quantité. Cependant, la communauté internationale a systématiquement manqué à ses engagements en matière d'efficacité de l'aide, contenus dans une série d'accords conclus depuis 2003 à Rome et réaffirmés en 2011 à Busan. La déclaration issue de la Conférence de Monterrey a appelé les bailleurs à « rendre l'aide plus efficace » et la Conférence de Doha sur le FdD a encouragé « tous les donateurs à améliorer la qualité de l'aide, à développer leurs approches fondées sur des programmes, à utiliser les systèmes nationaux pour des activités administrées par le secteur public, à réduire les coûts de transaction et à améliorer la responsabilité mutuelle et la transparence et ... à délier l'aide autant que faire se peut. »

Malheureusement, ce tableau de promesses est bien loin de la réalité. Les pays en développement ont encore rarement la maîtrise des décisions en matière d'APD car les bailleurs continuent à contrôler la façon dont sont réparties les ressources aussi bien entre les pays partenaires que, bien souvent, entre les différents secteurs et projets. Par conséquent, l'appropriation démocratique ainsi que la prévisibilité de l'aide restent faibles -les priorités des bailleurs pouvant changer- et le principe d'alignement sur les politiques nationales est mis à mal. L'aide des bailleurs continue à être répartie entre les pays

en fonction de leurs intérêts géostratégiques, économiques, des relations qu'ils entretiennent avec leurs anciennes colonies et d'autres priorités en matière de politique étrangère. L'aide est rarement fondée sur des règles, droits ou besoins. Comme mentionné ci-dessous, seulement une petite partie de l'aide parvient réellement à destination des pays en développement. De plus, l'utilisation des systèmes nationaux reste limitée : selon le rapport de la réunion du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement qui a eu lieu cette année au Mexique, l'aide utilise les systèmes nationaux dans moins de la moitié des cas analysés<sup>38</sup>. Les opérateurs de l'aide continuent à créer des doublons administratifs qui peuvent affaiblir les administrations publiques dans les pays récipiendaires. Des systèmes, définis par les pays partenaires eux-mêmes, doivent être mis en place pour permettre aux pays partenaires de mesurer et de surveiller de manière bien plus efficace les montants d'aide disponibles et ainsi pouvoir définir comment ils souhaitent utiliser ces ressources.

Les opérateurs de l'aide fournissent également de plus en plus cette aide sous forme de prêts, qui même lorsqu'ils sont rentables pour les créanciers, continuent à être comptabilisés au titre de l'APD du fait de règles de comptabilisation obsolètes<sup>39</sup>. La hausse de l'aide en 2013 a été causée en grande partie (33%) par l'utilisation d'instruments financiers autres que les dons, tels

# 5

## La dette extérieure

### Recommandations principales

L'AGNU a récemment adopté une résolution<sup>43</sup> visant à établir « un cadre juridique multilatéral sur les restructurations de dette souveraine ». Cette résolution constitue une opportunité à ne pas manquer pour mettre en place des mécanismes internationaux de prévention et de résolution des crises de la dette. La Conférence d'Addis-Abeba peut contribuer à soutenir ce processus. Nos recommandations sont les suivantes :

- o A l'occasion de la 69<sup>ème</sup> session de l'AGNU, se réengager à parvenir à un accord sur la création d'un cadre juridique multilatéral sur les restructurations de dettes et à formuler une proposition concrète d'ici juillet. Ce cadre devrait : être placé dans une enceinte neutre qui exerce ses activités de manière totalement indépendante par rapport aux débiteurs et aux créanciers y compris les créanciers les plus importants tels que le FMI ; inclure l'ensemble des parties prenantes, y compris les acteurs issus du secteur privé, les institutions multilatérales et les gouvernements ; appliquer une approche de la viabilité de la dette fondée sur les droits humains ; obliger les créanciers et les débiteurs à répondre de leurs actes irresponsables ; et donner la possibilité à chaque acteur, y compris ceux issus de la société civile, d'être entendu et de témoigner.
- o Organiser des audits indépendants de la dette qui examineront minutieusement l'état de la dette au regard des principes d'investissement responsable et évalueront sa légitimité. Les acteurs impliqués dans ces audits devraient s'engager à annuler les dettes déclarées illégitimes

### Problèmes-clés

Le nombre de pays vulnérables face aux risques d'endettement est en hausse:

- o Le recours massif à l'emprunt et aux capitaux privés sur les marchés financiers pour compléter les prêts concessionnels accordés par les créanciers bilatéraux et multilatéraux conduira à une dégradation du profil de risque des PMA face à la dette. 16 pays au sein du groupe des pays à bas revenus sont actuellement dans une situation de surendettement ou face à un risque élevé de surendettement.
- o La nature volatile des flux de capitaux internationaux et les crises provoquées par un retournement brutal de ces flux ou l'éclatement de bulles spéculatives, ont des répercussions négatives sur de nombreux marchés émergents.

- o Les niveaux de dette souveraine ont atteint des sommets même dans les pays développés et y compris dans la plupart des pays européens.

Les crises de la dette risquent de balayer tous les progrès de développement accomplis dans le monde sur une période de plusieurs décennies. Dans les pays où une grande partie de la population vit sous ou juste en-dessous du seuil de pauvreté, l'impact négatif de ces crises sur l'économie aura des répercussions dévastatrices pour des millions de vies humaines. Bien que les pays à revenu intermédiaire et à revenu élevé sont en général plus résistants face aux crises, ils ne seraient pas indemnes en cas de crise dans un grand pays émergent car celle-ci aurait des répercussions mondiales du fait de l'interdépendance entre les marchés financiers.

Même dans les pays qui ne sont pas touchés par de très graves crises de la dette, le remboursement du service de la dette reste problématique. Dans un contexte de budgets publics limités, les remboursements de dette se font au détriment du financement du développement. La Conférence de Doha a souligné l'importance de « reconnaître que promouvoir le développement et revenir à un niveau d'endettement soutenable constituent les principaux objectifs du règlement de la dette ». Il est à présent nécessaire de recommander un examen approfondi du programme de financement soutenable du développement de la communauté internationale. Ce programme devrait comprendre la création d'un nouveau cadre de soutenabilité de la dette qui prendrait en compte les besoins de financement pour atteindre les objectifs de développement durable ainsi que les principes pour l'investissement responsable, et qui pourrait guider les processus d'annulation et de restructuration de dette. Ces éléments sont essentiels si l'on veut que tous les pays atteignent les objectifs de développement durable. La surveillance des risques posés par l'augmentation de la dette privée et par l'utilisation d'instruments tel que les partenariats public-privé devraient également entrer dans le champ de compétences de ce nouveau cadre.

Les créanciers et débiteurs devraient organiser des audits indépendants de la dette visant à examiner minutieusement l'état de la dette au regard des principes d'investissement responsable, y compris en évaluant leur légitimité. Ces acteurs devraient s'engager à annuler les dettes déclarées illégitimes. Dans le chapitre 7, nous insistons sur l'importance d'un débat sur les principes pour l'investissement responsable au sein de l'ONU.

Alors que la situation de la dette a beaucoup changé, les mécanismes de prévention et de résolution des crises de la dette n'ont eux pas évolué. Les crises sont actuellement traitées trop tard et trop lentement. Les créanciers dominent les organismes chargés des restructurations de dette - le Club de Paris regroupant les principaux créanciers occidentaux et le FMI. Par conséquent ils ne sont pas en mesure de porter des jugements objectifs ni d'évaluer les problèmes de manière impartiale. Ils ne peuvent pas non plus traiter les problèmes de dette de façon globale sachant qu'ils ne sont compétents que pour certains types de dette. A l'heure actuelle, la participation



Règlements Internationaux. Quant aux autres instances privées telles que le Comité des normes comptables internationales, elles ne font l'objet ni d'une surveillance ni de participation publiques. Les pays en développement sont donc non exclus des décisions et de la conception des normes qui les concernent. De plus, en l'absence d'une véritable participation de l'ensemble des acteurs concernés, les accords conclus au sein de ces instances ne bénéficieront ni d'une surveillance ni d'un large soutien, comme l'a montré le cas des mesures fiscales développées par l'OCDE.

Lors de la conférence de Doha, les chefs d'Etat ont reconnu que « La réforme de [l'architecture financière internationale] devrait essentiellement tendre à accroître la transparence et à renforcer la participation et le poids des pays en développement et des pays en transition dans la prise de décisions et l'établissement des normes au niveau international. » Cependant, les efforts entrepris pour réformer cette architecture sont très limités. Par exemple, le Conseil de stabilité financière est actuellement en train de revoir ses modalités de représentation mais aucune information n'est disponible sur la manière dont la société civile ou d'autres parties intéressées telles que les pays non-représentés au sein de cet organe, pourraient contribuer à cette réforme. Les instances qui fixent les "règles du jeu" dans le secteur financier telle que le CSF et les Comités de Bâle devraient prendre immédiatement des mesures pour permettre l'adhésion d'autres membres que les gouvernements des pays en développement puissent participer pleinement et de manière officielles à ces instances.

En 2008, les chefs d'Etat se sont mis d'accord à Doha sur le fait que « les institutions de Bretton Woods doivent être réformées en profondeur »<sup>51</sup>. Or, c'est précisément au sein de ces institutions que les problèmes de gouvernance sont les plus importants car celles-ci conservent un grand pouvoir d'influence sur les pays en développement, tout particulièrement en cas

## Problèmes-clés



La plupart des pays en développement ne peuvent pas prendre part aux décisions des Institutions Financières Internationales (IFIs) les plus influentes telles que le Conseil de stabilité financière (CSF). Par ailleurs, les réformes des institutions de Bretton Woods prennent tellement de temps et sont si limitées que leurs politiques sont de plus en plus en décalage avec les réalités économiques mondiales et les principes démocratiques de base.

Suite à la crise, le CSF a reçu pour mission de définir de nouvelles normes et de proposer de nouvelles règles en matière de régulation financière. La composition de cet organe est cependant extrêmement problématique. Les grandes économies émergentes membres du G20 en font bien partie. Mais la majorité des membres de l'ONU en sont exclus alors que plusieurs juridictions de plus petite taille connues pour leur manque de transparence financière et leurs pratiques d'évasion fiscale telles que la Suisse, les Pays-Bas et Singapour en font eux partie<sup>50</sup>. Pour ne citer qu'un exemple : les pays en développement sont exclus de plusieurs organes internationaux importants dont le rôle est d'établir des normes de régulation financière, tels que le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire ou la Banque des

élevés conservent en réalité 60% des droits de vote au sein de la Banque mondiale<sup>53</sup>. La Banque devrait instaurer l'égalité de voix entre les pays emprunteurs et les autres pays comme point de départ d'une réforme en profondeur de cette institution.

De plus, les normes en matière de transparence et de responsabilité sont extrêmement inadéquates dans la plupart des institutions internationales qui s'occupent de questions économiques et financières. Les intérêts des puissantes entreprises multinationales passent ainsi souvent avant les préoccupations des populations concernées.

En 2010, suite à des campagnes de groupes issus de la société civile menées depuis des dizaines d'années, les organes publics de la Banque mondiale ont finalement accepté de modifier leur politique de transparence et adopté le principe d'accès public aux documents, sauf pour quelques exceptions. Ce principe de base n'est pourtant pas appliqué par les autres institutions financières internationales, ni par les organes privés appartenant au groupe de la Banque mondiale.

Le droit d'accès à l'information détenue par des autorités publiques est un droit humain fondamental consacré à l'Article 19 de la Déclaration Universelle des Droits Humains de l'ONU. Or, ce droit est systématiquement bafoué par les instances internationales qui fixent les règles de la finance mondiale. Toutes les IFI devraient respecter les normes de transparence de base qui figurent dans la  

54

Comme le témoignent la Conférence de Monterrey, les nombreuses discussions qui ont eu lieu sous l'égide de l'ONU et les résolutions adoptées au cours des dernières années, l'ONU joue un rôle primordial dans la promotion de la coopération internationale en matière de développement ainsi que d'un système économique mondial bénéfique pour tous. L'AGNU et l'ECOSOC sont des instances essentielles où les différents acteurs peuvent s'exprimer et où les décisions de l'ONU sont prises. Malgré leur importance, ces instances n'ont pas été dotées d'un mandat, d'un rôle ni de moyens suffisants. Il existe donc un grand vide au cœur du système mondial de décisions économiques en l'absence d'un mécanisme de coordination ou de consultation englobant l'ensemble des pays.

La transformation de l'enclume de coopération économique du G8 en G20 pour refléter le pouvoir des pays émergents a constitué un changement positif. Le G20 s'avère pourtant être un mécanisme de coordination mondiale inapproprié et inefficace. Ce problème s'explique en partie par la nature ad hoc de cette entité qui dépend d'autres institutions, et en particulier des IFIs, de l'OCDE et du CSF, pour faire appliquer ses décisions. Le fait que le G20 exclut la majorité des membres de l'ONU est un autre problème majeur. Un système bien meilleur, préconisé par la Commission d'experts de l'ONU sur les réformes du système monétaire et financier international, consisterait à créer un Conseil de coordination économique mondial de l'ONU qui serait chargé

« d'évaluer les progrès accomplis et de mener les débats sur les questions économiques, en prenant en compte aussi bien les facteurs sociaux et écologiques que les droits de l'Homme »<sup>55</sup>.

Les solutions ne se trouvent évidemment pas toutes au niveau mondial. Il existe au niveau régional des alternatives telles que les unités de compte et les fonds de réserve, qui, en l'absence d'options mondiales regroupant l'ensemble des acteurs concernés, représentent des approches intéressantes. Enfin, la mise en place d'un meilleur système de régulation et de coordination au niveau régional et au niveau mondial ne devraient en aucun cas se faire au détriment d'une baisse de la marge de manœuvre des pays en développement pour définir leur propre modèle de développement.

Ces problèmes de gouvernance sont particulièrement inquiétants sachant que d'autres questions primordiales doivent également être abordées, telles que celle de la disparition progressive du statut de monnaie de réserve internationale du dollar américain. Du fait de ce statut, les Etats-Unis bénéficient du "privilège exorbitant" de pouvoir imprimer la monnaie de réserve internationale. Ce statut a aussi été un facteur déterminant dans la crise financière mondiale: les Etats-Unis ont pu financer leurs déficits en contractant des emprunts à moindre coût auprès des gouvernements du monde entier et en particulier des pays émergents. Cela a causé d'énormes déséquilibres au niveau mondial. Tous les analystes s'accordent sur le fait que le dollar devra tôt ou tard perdre son statut actuel car la part des Etats-Unis dans l'économie mondiale diminue et une transition trop brusque vers un nouveau système risquerait de provoquer une nouvelle crise. L'alternative principale au système actuel serait de créer de nouveaux actifs de réserve en augmentant progressivement les émissions de DTS. L'émission de 250 milliards de dollars américains de DTS supplémentaires en 2009, suite à un accord conclu par le G20, prouve qu'il s'agit d'une alternative réaliste. Affecter ces actifs aux pays en développement -ce qui requerrait une modification des Statuts du FMI- permettrait également d'améliorer de manière significative la position de réserve de ces pays et diminuerait leur besoin de posséder d'importantes réserves de change, libérant ainsi des fonds pour financer les investissements productifs. Détenir autant de réserves de change a un coût pour les pays en développement, qui a été estimé à 130 milliards de dollars par an<sup>56</sup>, sur la base d'écart moyen entre le taux d'emprunt et les rendements des réserves de change. Or, ces réserves représentent des transferts nets de ressources à destination des pays détenant les devises dans lesquelles sont effectuées ces réserves, tels que les Etats-Unis. Le coût de détention de réserves serait encore plus élevé si l'on ajoutait le coût d'opportunité des investissements nationaux non-réalisés. Le

Les conférences sur le FdD précédentes ont abordé un grand nombre de questions importantes. Nous souhaitons ici en souligner quatre qui selon nous, méritent une attention particulière.

Tout d'abord, l'ONU devrait prendre au sérieux le besoin d'adopter de nouvelles approches pour mesurer le progrès. Ces approches devraient permettre de mesurer la performance économique sur le court-terme, tel qu'avec l'indicateur du PIB, mais d'aller au-delà, en mesurant également le bien-être dans ses dimensions sociale et environnementale et le niveau des inégalités, notamment entre hommes et femmes. Cette question a été soulevée au sein de nombreuses institutions internationales et par des leaders d'opinion, et notamment le PNUD, la Commission européenne, l'Initiative « Vivre mieux » lancée par l'OCDE; le Groupe de haut niveau sur la durabilité mondiale facilité par le Secrétaire général de l'ONU et la

élaborer davantage ce programme et faire des propositions concrètes sur le plan de travail du futur Conseil de coordination économique mondial de l'ONU (voir au chapitre 6). Cet plan devrait notamment comprendre les mesures suivantes : prévenir la défaillance des grands établissements bancaires posant des risques pour l'ensemble du système financier ("too big to fail"), ajuster les réglementations bancaires pour qu'elles encouragent davantage les investissements à long-terme et les mesures contre-cycliques, supprimer tout produit financier potentiellement dangereux ou qui pourrait déstabiliser l'économie, instaurer des réglementations des marchés des matières premières pour éviter une volatilité excessive des prix et la spéculation. Le système financier devrait être suffisamment diversifié, répondre aux besoins de populations et être au service du développement durable, et moins enclin aux crises financières dont les effets sont très néfastes. Ces mesures sont nécessaires pour compléter celles visant à traiter les problèmes de flux financiers illicites et d'évasion fiscale exposés dans le chapitre 1, ainsi que celles visant à contrôler les mouvements de capitaux et à améliorer la qualité des investissements au niveau international détaillées dans le chapitre 2.

Enfin, le montant des ressources pour traiter les problèmes environnementaux mondiaux doit augmenter considérablement, et il est nécessaire que ces financements viennent s'ajouter aux engagements existants en matière d'APD et qu'ils soient attribués conformément aux plans de développement des pays partenaires. Le Groupe de haut niveau sur l'évaluation des ressources pour la biodiversité a estimé ces besoins de financement à plusieurs centaines de milliards de dollars d'ici 2020<sup>60</sup>



# Endnotes

- 1 JSAPMDD soutient la plupart des recommandations de ce rapport
- 2 UNGA Resolution A/RES/68/304 (2014).
- 3 UN. (2003). [http://www.un.org/News/Press/docs/2003/03-06-2003-06-28.html](#)
- 4 UN. (2009). [http://www.un.org/News/Press/docs/2009/09-06-2009-06-28.html](#)
- 5 UN. (2014). [http://www.un.org/News/Press/docs/2014/14-06-2014-06-28.html](#)
- 6 UN. (2014). [http://www.un.org/News/Press/docs/2014/14-06-2014-06-28.html](#)
- 7 Christian Aid. (2008). [http://www.christianaid.org.uk/](#)
- 8 IMF. (2014). [http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2014/pr14294.htm](#)
- 9 OECD. (2014). [http://www.oecd.org/](#)
- 10 UNCTAD. (2014). [http://www.unctad.org/](#)
- 11 [http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/RegularSessions/Session26/Documents/A\\_HRC\\_26\\_28\\_ENG.doc](http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/RegularSessions/Session26/Documents/A_HRC_26_28_ENG.doc)
- 12 [http://www.un.org/en/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/55/1000](http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/55/1000)
- 13 <http://www.un.org/esa/ffd/tax/2014ITCM/StatementG77China.pdf>
- 14 <http://www.un.org/esa/ffd/tax/2014ITCM/index.htm>
- 15 CESR; Christian Aid. (2014). [http://www.christianaid.org.uk/](#)
- 16 <http://www.imf.org/external/pubs/ft/survey/so/2014/POL031314A.htm>
- 17 ActionAid; Eurodad. (2011). [http://www.actionaid.org/](#)
- 18 IMF. (2014). [http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2014/pr14294.htm](#)
- 19 <http://www.imf.org/external/pp/longres.aspx?id=4720>
- 20 Griffiths, J., Martin, M., Pereira, J., Strawson, T. (2014). [http://www.unctad.org/](#)
- 21 Development Initiatives. (2013). [http://www.developmentinitiatives.org/](#)
- 22 UNCTAD World Investment Report 2014, highlighting data difficulties in measuring FDI via SPEs. The report implies that greater data collection is needed. See: [http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/wir2014\\_en.pdf](http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/wir2014_en.pdf)
- 23 See for example UNCTAD's "common set of principles for investment in SDGs" in its most recent World Investment Report. (<http://unctad.org/en/pages/PublicationWebflyer.aspx?publicationid=937>)
- 24 See Griffiths, J., Martin, M., Pereira, J., Strawson, T. (2014). [http://www.unctad.org/](#)
- 25 Vervynckt, M. (2014). [http://www.eurodad.org/](#)
- 26 Romero, M.J., Van de Poel, J. (2014). [http://www.eurodad.org/](#)
- 27 <http://www.eurodad.org/Entries/view/1546054/2013/11/07/A-dangerous-blend-The-EU-s-agenda-to-blend-public-development-finance-with-private-finance>
- 28 <http://ieg.worldbankgroup.org/evaluations/world-bank-group-support-ppp>
- 29 See footnote 20
- 30 See footnote 20.
- 31 UNCTAD. (2013). World Investment Report 2013: Global Value Chains: Investment and Trade for Development. UNCTAD. Geneva.
- 32 See World Bank. (2003). [http://www.worldbank.org/](#)
- 33 Ibid.
- 34 Ibid, p110.
- 35 Khor, M. (2013). [http://www.southcentre.org/](#)
- 36 <http://www.thirdworldnetwork.net/finance/articlef.php?ac=st&aid=25>
- 37 The most recent international agreement is: OECD. (2011). Busan Partnership for Effective Development Cooperation.
- 38 See the list of members here: <http://www.oecd.org/dac/dacmembers.htm>
- 39 <http://www.eurodad.org/Entries/view/1546202/2014/05/08/The-Global-Partnership-for-Effective-Development-Cooperation-struggles-to-find-relevance>
- 40 Colin, S. (2014). [http://www.eurodad.org/](#)
- 41 CONCORD. (2013). <http://www.concordeurope.org/publications/item/275-2013-aidwatch-report>
- 42 Ellmers, B. (2011). [http://www.eurodad.org/](#)
- 43 Report of the UNSG. (2014). [http://www.un.org/](#)
- 44 See footnote 2.
- 45 <http://www.unctad.info/en/Debt-Portal/Project-Promoting-Responsible-Sovereign-Lending-and-Borrowing/About-the-Project/Principles-on-Responsible-Sovereign-Lending-and-Borrowing/>
- 46 <http://www.unctad.info/en/Debt-Portal/Project-Promoting-Responsible-Sovereign-Lending-and-Borrowing/About-the-Project/Debt-Workout-Mechanism/>
- 47 <http://www.un.org/esa/ffd/msc/2012EgmSdr2/index.htm>
- 48 <http://www.brookings.edu/research/reports/2013/10/sovereign-debt>
- 49 <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2014/pr14294.htm>
- 50





**Organisations et Reseaux Globals /  
Regionals:**

ActionAid International

Action for Global Health

ADIN - Africa Development Interchange  
Network

AFRODAD - African Forum and Network on  
Debt and Development

ANND - Arab NGO Network for Development

AWEAPON - Africa Women Economic Policy  
Network

AWID - Association for Women's Right in  
Development

CAN - Climate Action Network Europe

Christian Aid

DAWN - Development Alternatives with  
Women for a New Era

EURODAD - European Network on Debt and  
Development

GATJ - Global Alliance for Tax Justice

GCAP LAC - Global de Acción ante la  
DAWN - /iniA